

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FALKWILLER
Séance du 07 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 02 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal GROSS, Maire.

Etaient présents : M. Nicolas CAPON, M. Michel CRISPINO, Mme Sandrine DIDIERLAURENT, M. Daniel FREYBURGER, M. Fabien GEIGER, Mme Céline HINDERER GROSJEAN, Mme Margaux HARNIST, Mme Catherine SCHNOEBELEN, M. Boris WADEL

Absente excusée : Mme MEYER Cynthia

Est nommée secrétaire de séance : Mme Céline HINDERER GROSJEAN

Ordre du jour (séance ordinaire) :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2026
2. Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien
3. Création d'un emploi temporaire d'agent d'entretien à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire
4. Divers

POINT 01 – Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal a approuvé, l'unanimité, le compte rendu de la séance du 05 juin 2026.

POINT 02 - Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme MARTINY Nathalie à compter du 4 juillet 2026. L'embauche initiale sur base horaire de 6h avait été augmentée d'une heure suite au Covid, aujourd'hui, cette dernière n'a plus lieu d'être. Le Maire souhaiterait donc à nouveau revenir à une base horaire hebdomadaire de 6 h qui serait en adéquation avec le travail à effectuer.

Afin de la remplacer avant la rentrée prochaine, le Maire propose de prendre deux délibérations pour avoir un peu de souplesse pour une future embauche puisque ce type de contrat n'est pas très attractif s'agissant d'une durée hebdomadaire de 6 heures.

D'autres pistes ont également été exploitées et des devis ont été demandés auprès d'entreprise de nettoyage.

L'annonce a été diffusée sur Intramuros pour toucher plus particulièrement une personne du village mais, sera également diffusée publiquement lors des démarches administratives obligatoires.

Délibération N° DEL2026-07-02

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent d'entretien relevant des grades de d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial Principal 2ème Classe et adjoint technique territorial Principal 1ère Classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures (soit 6/35èmes), compte tenu de la démission de l'agent d'entretien ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1er : À compter du 10/08/2026, un emploi permanent d'agent d'entretien relevant des grades de d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial Principal 2ème Classe et adjoint technique territorial Principal 1ère Classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 6 heures (soit 6/35èmes), est créé.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

POINT 03- Création d'un emploi temporaire d'agent d'entretien**Délibération N° DEL2026-07-03**

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent d'entretien relevant des grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial Principal 2^{ème} Classe et adjoint technique territorial Principal 1^{ère} Classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 6 heures (soit 6/35^{èmes}), en raison de la démission de l'agent d'entretien ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 10/08/2026, un emploi temporaire d'agent d'entretien relevant des grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial Principal 2^{ème} Classe et adjoint technique territorial Principal 1^{ère} Classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service 6 heures (soit 6/35^{èmes}), est créé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 09/08/2027, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

POINT 04 – DIVERS

Conseil d'école

Le Maire fait un point sur l'avancement des travaux. Fabien GEIGER exprime son étonnement quant à l'importance du recours au bois pour les menuiseries extérieures, au regard des coûts d'entretien que ce matériau implique.

Le Conseil Municipal est sollicité en raison du déménagement prévu le 22 août qui sera suivi d'une collation. Un appel aux volontaires a été lancé par le SIVOM DIEFMATTEN FALKWILLER GILDWILLER HECKEN. Seront présents lors du déménagement, Pascal GROSS et Michel CRISPINO.

Unité Mobile M'Ta santé

Une unité Mobile dénommée **M'Ta Santé** est un camion de prévention et de dépistage équipée de différents dispositifs médicaux qui vient à la rencontre des populations éloignées du soin. Les 4 communes de Diefmatten, Falkwiller, Gildwiller et Hecken ont décidé de participer à cette action de santé où des professionnels de santé réaliseront des entretiens de prévention et dépistages (cancer du sein, col de l'utérus, ...).

M'Ta Santé accueille tout le monde.

Il sera installé sur la commune de Gildwiller le 24 novembre prochain. Une communication sera faite aux habitants courant septembre.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un outil de gestion de crise élaboré sous la responsabilité du maire. Il sert à organiser l'alerte, l'information et la protection de la population en cas d'événements majeurs (tempêtes, inondations, risques sismiques, accidents industriels).

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue a l'obligation d'établir un PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde) au 26 novembre 2026, à ce titre un groupe de travail se réunit chaque semaine afin d'élaborer le PCS de Falkwiller.

Sécurité routière

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une étude sur la sécurité routière dans le village avait été faite en 2022. Afin d'améliorer la sécurité routière dans le village et en particulier aux abords de l'école, il propose de reprendre l'étude et d'y réfléchir. Il propose de constituer un groupe de travail pour y travailler.

ECOLE :

En raison de la canicule, des températures élevées ont été relevées dans la salle de classe.

Le Maire a fait tout ce qu'il pouvait pour réduire la température en aérant tôt le matin et en mettant plusieurs ventilateurs à disposition. Il y a des stores intérieurs mais le problème est qu'il n'y a pas de volet extérieur car l'architecture du bâtiment ne le permet pas.

Plusieurs propositions sont envisagées. Le Maire propose de constituer un groupe de travail qui aura pour mission de trouver une solution durable, pérenne et abordable pour faire descendre les températures lors d'un épisode caniculaire. Ce point a également été soulevé en Conseil d'école.

Saint-Morand

Le Maire rappelle que la fontaine du Saint-Morand est située sur le ban communal de Falkwiller. Il convient donc de préserver et d'entretenir ce bel endroit.

Fête des voisins

Elle aura lieu le samedi 29 août 2026.

Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres. Les inscriptions sont encore ouvertes.

Après un tour de table, chacun donne ses disponibilités pour établir un planning des tâches.

Brigades Vertes

Nicolas CAPON prend la parole et fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu au mois de juin notamment, la prolifération des moustiques tigrés. Les Brigades Vertes proposent aux communes adhérentes d'organiser une réunion d'information.

Correspondant Défense

Michel CRISPINO et Sandrine DIDIERLAURENT informe l'assemblée de la réunion des correspondants Défense organisée par la Sous-Préfecture d'Altkirch. Mme la Sous-Préfète a présenté la fonction de Délégué Militaire Départemental.

La séance a été levée à 20 h 30.

Etabli à Falkwiller, le 7 juillet 2026,

**Le Maire,
Pascal GROSS**

**Le secrétaire de séance,
Céline HINDERER GROSJEAN**